

**SOCIETE NOUVELLE DES ACCUMULATEURS
S.A AU CAPITAL DE 8 000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE SOUSSE KM6, 2033 MEGRINE
MF : 1027384 F/A/M/000 _ RC: B2478702007**

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 25/10/2013**

L'an deux mille treize et vendredi le 25 Octobre à 10 heures, les membres du conseil d'administration de la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour en abrégé « SNA Nour » S.A au capital de 8 000 000 Dinars, immatriculée au RC sous le numéro B2478702007, se sont réunis au siège social sis au Km 6, Route de Sousse, 2033 Mégrine, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et arrêté des Etats financiers de l'exercice 2012 .
2. Projet de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2012 à soumettre aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire .
3. Projet de texte des résolutions à présenter à l'assemblée générale ordinaire pour approbation .
4. Convocation d'une assemblée générale ordinaire et fixation de son ordre du jour .
5. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire et fixation de son ordre du jour.
6. Questions diverses

Sont présents :

- Monsieur Fethi GHALI
- STA Nour représentée par son PDG Mr FETHI ELGHALI
- S.N.D représentée par son Gérant Mr Kamel JHINAOU

Monsieur Fethi GHALI préside la séance en sa qualité de Président du Conseil et déclare la séance ouverte à dix heures.

Lecture est faite par Mr Fethi GHALI du projet de rapport du conseil d'administration à soumettre aux actionnaires, lors de l'assemblée générale prévue et dont le texte est annexé au présent procès verbal.

Après discussion, Le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

Le conseil décide d'arrêter le projet de rapport d'activité proposé ainsi que les états financiers et tous les documents annexes relatifs à l'exercice 2012.



DEUXIEME DECISION :

Le conseil prend acte et approuve les opérations effectuées en 2012 entre la société et la STA et SND au sens de l'article 200 du code des sociétés commerciales et décide de les soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire pour approbation.

TROISIEME DECISION :

Le conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le Mardi 19 Novembre 2013 à dix heures au siège sociale à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012 ;
3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012 ;
4. Approbation des Etats Financiers et toutes les annexes à ces états relatifs à l'exercice 2012 ;
5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions durant l'exercice 2012 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2012
7. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et relatives aux opérations effectuées en 2012.
8. Nomination/renouvellement du commissaire aux comptes.

Le conseil décide d'arrêter le projet de texte des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire tel que présenté à la présente réunion.

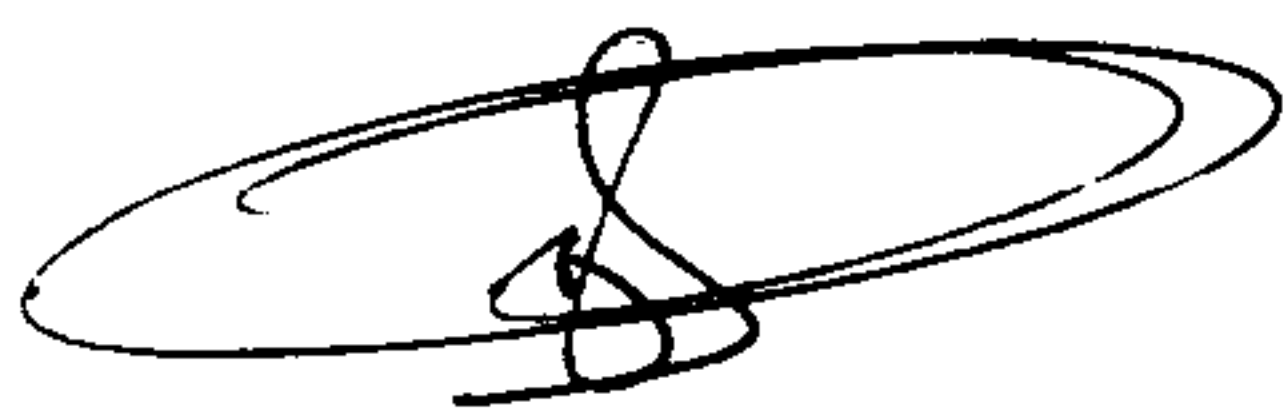
QUATRIEME DECISION :

Le conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale extraordinaire pour le Mardi 19 Novembre 2013 à dix heures au siège sociale à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Changement du mode d'administration de la société et modification des articles correspondant des statuts.
- 2- Mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture attentive, a été signé par tous les membres présents ou représentés.

PRESIDENT DU CONSEIL
Mr Fethi GHALI



Enregistré à la Recette des
de Megrine
Le 14/11/2013
Quittance N° 1370234
Enregistrement N°
Reçu In Somme de
Le Receveur

La SOCIETE S.N.D
représentée par: Mr Kamel JHINAOUI

La société S.T.A Nour
représentée par: Mr Fethi GHALI

